



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-neuvième session
Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

**État d'avancement des activités prévues dans le Programme
de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation
climatique**

Rapport annuel succinct du secrétariat

Résumé

Ce deuxième rapport annuel succinct au titre du programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique donne une vue d'ensemble des progrès réalisés, entre septembre 2022 et août 2023, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme et son plan d'action.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIIAPP	Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration publique et les politiques gouvernementales
MECCE	Projet de suivi et d'évaluation de la communication et de l'éducation en matière de climat
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
YOUNGO	Collectif des organisations d'enfants et de jeunes

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP), à sa vingt-sixième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa troisième session, ont réaffirmé l'importance des six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) – éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale concernant les changements climatiques – en vue d'atteindre l'objectif de la Convention ainsi que le but et les objectifs de l'Accord de Paris, et ont adopté le programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹.

2. Le programme de travail de Glasgow², qui définit la portée et les fondements des activités liées à la mise en œuvre de l'AAC conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris, comprend des activités dans quatre domaines prioritaires à vocation pragmatique³ et les six éléments de l'AAC que les Parties, compte tenu des circonstances nationales, et les entités non parties peuvent réaliser pour renforcer la mise en œuvre de l'AAC, notamment par la coopération, la collaboration et les partenariats.

3. La COP, à sa vingt-sixième session et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa deuxième session ordinaire de l'année⁴.

4. La COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session, ont également demandé au secrétariat d'inclure dans chaque rapport annuel succinct des informations sur le matériel, les ressources et les résultats définis dans le plan d'action relatif au Programme de travail de Glasgow, telles que des informations sur l'état d'avancement des activités A.1, A.2, B.1, C.2, C.3 et D.1^{5, 6}.

B. Objet et structure du rapport

5. Le présent rapport contient des informations sur les progrès réalisés, entre septembre 2022 et août 2023, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow et le plan d'action y relatif. Ces informations ont été recueillies auprès de Parties et d'entités non parties, notamment dans le cadre du Dialogue 2023 sur l'AAC et des activités pertinentes du secrétariat.

6. La section II ci-dessous porte sur les activités prescrites organisées au cours de la période considérée ; la section III présente une vue d'ensemble des pratiques et des ressources recensées concernant le suivi, l'évaluation et la notification des activités exécutées dans le cadre de l'AAC ; la section IV fournit des informations sur les coordonnateurs nationaux de l'AAC ; la section V présente les informations utiles provenant des communications et des rapports des Parties soumis en application de la Convention ; la section VI contient des renseignements sur la mise en œuvre de l'AAC par les organes constitués au titre de la Convention ; la section VII traite de l'Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique ; la section VIII est consacrée aux mesures prises par les entités non parties ; des informations sur les activités du secrétariat dans le domaine de la sensibilisation et de la communication et celui de la participation des jeunes et du

¹ Décisions 18/CP.26, préambule et par. 4 ; et 22/CMA.3, préambule et par. 4.

² Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

³ Cohérence des politiques ; coordination des mesures ; outils et appui ; suivi, évaluation et établissement de rapports.

⁴ Décisions 18/CP.26, par. 12 a) ; et 22/CMA.3, par. 12 a).

⁵ Annexe des décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4.

⁶ Décisions 23/CP.27, par. 7 ; et 22/CMA.4, par. 7.

renforcement des capacités sont fournies dans les sections IX et X, respectivement ; la section XI évoque les prochaines étapes.

7. Les annexes I et II indiquent où trouver, dans le rapport, des informations sur les activités prescrites au titre du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action, respectivement. L'annexe III contient une liste non exhaustive de pratiques et de ressources pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre de l'AAC.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

8. Le SBI voudra peut-être tirer parti des informations figurant dans le présent rapport pour :

a) Le suivi et l'examen de la mise en œuvre de l'AAC et du programme de travail de Glasgow, ainsi que du plan d'action y relatif ;

b) L'élaboration de directives à l'intention du secrétariat en vue de l'établissement des futurs rapports annuels succincts sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow.

II. Activités prescrites

A. Manifestation organisée à la session de la Conférence des Parties

9. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les présidences de chaque session de la COP et de la CMA sont invitées à organiser, avec l'appui du secrétariat, une manifestation en cours de session qui soit axée sur un domaine thématique en rapport avec la Convention et l'Accord de Paris, afin de promouvoir la cohérence et de renforcer la coordination des travaux sur l'AAC menés par les organes constitués et d'autres entités des Nations Unies et dans le cadre d'autres processus des Nations Unies⁷.

10. La manifestation consacrée à l'AAC à la vingt-septième session de la COP, intitulée « Mise en œuvre du cadre de l'AAC : libérer le potentiel de l'AAC par l'engagement de la société civile dans l'adaptation climatique », était animée par un représentant de la Thomson Reuters Foundation⁸. Dans leurs propos de bienvenue, les représentants de la présidence de la vingt-septième session de la COP, du secrétariat et d'ActionAid International ont insisté sur la nécessité d'une transition urgente et rapide vers des économies et des sociétés résilientes face aux changements climatiques et sur l'importance d'une participation inclusive de la société civile à ce processus. Les orateurs ont souligné que l'AAC était une boîte à outils essentielle pour élaborer et appliquer des politiques qui protègent les vies et les sources de revenus, notamment celles des communautés vulnérables et marginalisées.

11. La première table ronde, réunissant des représentants de l'Observatoire de l'AAC, de Climate Outreach, des Fidji et du collectif d'agriculteurs et d'organisations non gouvernementales du secteur de l'agriculture, a démontré le rôle majeur de la société civile dans l'application de solutions d'adaptation. Les intervenants ont souligné que l'engagement durable et concret des organismes gouvernementaux et des communautés au niveau local était important pour faire en sorte que l'adaptation soit intégrée dans leurs valeurs et leurs actions, et qu'il fallait contextualiser l'adaptation au sein de la communauté et tirer parti des connaissances locales dans la prise de décisions.

12. La deuxième table ronde, à laquelle ont participé la coordonnatrice de l'AAC de l'Égypte et des représentants du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, de la FAO et du Pakistan, a examiné la façon dont l'AAC peut créer un environnement propice à l'engagement de la société civile dans la conception

⁷ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 6 a) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 6 b).

⁸ L'enregistrement est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/dialogue-on-implementing-the-ace-framework-mandated-event>.

et la mise en œuvre de politiques et de stratégies d'adaptation. Les intervenants ont souligné qu'il importait d'améliorer la résilience des communautés et de renforcer la capacité des institutions locales à soutenir l'adaptation aux changements climatiques. Pour garantir une participation appropriée et réelle des parties prenantes, y compris des communautés rurales et des peuples autochtones, il fallait non seulement leur en offrir la possibilité mais également faciliter leur autonomisation, ce en quoi l'AAC jouait un rôle crucial.

13. Un représentant de Greenish, une fondation égyptienne, a clôturé la manifestation en faisant valoir que l'action climatique devait être adaptée aux besoins des personnes les plus touchées et les plus marginalisées et que, pour donner aux communautés locales les moyens de s'adapter aux changements climatiques, il fallait veiller à ce qu'elles s'approprient les solutions susceptibles de produire des résultats durables à long terme.

B. Dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

14. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au SBI d'organiser à sa première session ordinaire de l'année, avec la participation des Parties, des représentants des organes constitués pertinents et des spécialistes, praticiens et acteurs intéressés, un dialogue annuel de session sur l'AAC qui se concentre sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Glasgow et sur ses quatre domaines prioritaires⁹.

15. Dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat a été chargé d'organiser lors du Dialogue 2023 sur l'AAC un atelier interactif avec des experts, des coordonnateurs nationaux de l'AAC, des responsables de jeunes et d'autres parties prenantes pour examiner les moyens d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de l'AAC (activité D.2).

16. Le secrétariat s'est en outre efforcé de ménager une place dans l'ordre du jour du Dialogue 2023 sur l'AAC, y compris dans la Galerie de l'AAC, pour l'exécution des activités ci-après prévues dans le plan d'action :

a) Les Parties et les organisations concernées ont été invitées à partager des expériences et des bonnes pratiques à l'occasion de dialogues, d'ateliers et de consultations au niveau régional et à en présenter les résultats lors du Dialogue sur l'AAC (activité B.1) ;

b) Le secrétariat a été chargé d'accroître les échanges mutuels entre coordonnateurs nationaux de l'AAC au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre du Dialogue sur l'AAC (activité B.2) ;

c) Il a été demandé au secrétariat et aux organisations concernées d'offrir aux jeunes la possibilité de faire des présentations lors des dialogues sur l'AAC afin de souligner le rôle de leader que jouent les jeunes dans l'action climatique (activité C.2).

17. Le Dialogue 2023 sur l'AAC, qui portait sur le domaine prioritaire du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, s'est déroulé au cours de la cinquante-huitième session du SBI¹⁰. Son ordre du jour et ses modalités avaient été définis sur la base des communications pertinentes des Parties et des entités non parties¹¹. Le secrétariat a en outre établi une note d'information pour aider les participants à s'y préparer¹².

1. Ouverture

18. Le Dialogue a été ouvert et animé par les coordonnateurs de l'AAC de l'Australie et de l'Afrique du Sud.

⁹ Décisions 18/CP.26, par. 11 b) ; et 22/CMA.3, par. 11 b).

¹⁰ L'ordre du jour, les exposés et les enregistrements sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/ace-dialogue-2023-day-1>.

¹¹ Toutes les communications des Parties et des entités non parties mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (en recherchant « Action for Climate Empowerment » ou « ACE »).

¹² Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/628828>.

19. Le Président du SBI a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné combien l'AAC était importante pour l'éducation et l'autonomisation de tous les membres de la société afin de permettre la transformation vers des systèmes économiques et sociaux à faibles émissions et résilients face aux changements climatiques. Il a fait valoir que le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports représentaient un exercice rétrospectif et prospectif essentiel pour mieux comprendre en quoi consiste une mise en œuvre efficace et de qualité de l'AAC, où se situent les lacunes et comment les progrès peuvent être mis à profit.

2. Première séance : Suivi, évaluation et établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique

20. Une représentante du Comité de l'adaptation a présenté les travaux du Comité visant à faire progresser le suivi et l'évaluation des politiques et des mesures d'adaptation à tous les niveaux. Elle a mis en évidence les problèmes conceptuels et pratiques rencontrés à cet égard, tels que la nature spécifique du contexte de l'adaptation, les perspectives et les degrés de tolérance au risque divergents des parties prenantes, les longs délais et les niveaux de référence évolutifs qui caractérisent les interventions, ainsi que l'absence d'objectifs ou d'indicateurs communs pour mesurer les progrès accomplis. Diverses approches pouvaient aider les parties prenantes dans les activités de suivi et d'évaluation à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'établir un cadre de suivi et d'évaluation pour suivre les risques climatiques et les vulnérabilités dans le temps ou d'associer les bénéficiaires des projets et initiatives d'adaptation au suivi et à l'évaluation des incidences, au moyen d'outils tels que les indicateurs de progrès et les tableaux de bord. En sa qualité de coordonnatrice de l'AAC de la Norvège, la représentante a présenté les modalités d'élaboration, par son pays, d'un rapport d'examen national volontaire au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, auquel les organisations de la société civile avaient été autorisées à contribuer en procédant à leur propre évaluation du niveau global de réalisation des objectifs de développement durable dans le pays et des progrès accomplis à cet égard.

21. Le recours à la formule du World Café (« café mondial ») a facilité les échanges de vues entre les experts et les participants sur les méthodes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC :

a) La coordonnatrice de l'AAC de la Suède a présenté l'enquête nationale sur la sensibilisation, les connaissances et les attitudes à l'égard des changements climatiques. Depuis 2002, le Gouvernement suédois menait des enquêtes auprès d'échantillons représentatifs de la population pour connaître l'opinion du public sur les changements climatiques et éclairer ses politiques et son action. La régularité des enquêtes facilitait le suivi de l'évolution des réponses dans le temps, et les différences relevées dans les réponses selon les groupes d'âge et les sexes permettaient de mieux cibler les activités de sensibilisation. Les participants ont examiné les moyens d'améliorer l'efficacité de telles enquêtes, notamment en rendant le processus et ses résultats plus accessibles au public et en étudiant la possibilité d'élargir les enquêtes au niveau international ;

b) Des représentants de la République dominicaine ont indiqué que des cibles et des indicateurs spécifiques en matière d'AAC avaient été élaborés au niveau national et intégrés dans la CDN. À la suite d'un processus de consultation publique, 23 objectifs se rapportant aux six éléments de l'AAC, ainsi qu'un objectif global consistant à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale relative à l'AAC, avaient été inclus dans la CDN actualisée. Le plan d'action de la CDN intégrait l'AAC en tant qu'élément transversal et définissait des indicateurs liés à l'AAC pour l'atténuation et l'adaptation. Pour les participants, une volonté politique de la part des ministères et des institutions était importante pour l'établissement d'indicateurs applicables à l'AAC, tout comme le rôle des communautés locales dans la collecte de données permettant de suivre les progrès réalisés au regard des indicateurs ;

c) Un représentant du projet MECCE a présenté les profils de pays sur l'éducation et la communication en matière de changements climatiques élaborés en coopération avec l'UNESCO, dans le cadre de son Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Les partenaires du projet collaboraient avec les ministères de l'éducation et des experts de l'AAC pour valider le contenu des profils, qui fournissent une vue d'ensemble et une analyse des lois et

politiques nationales relatives à l'éducation et à la communication sur les changements climatiques. Au moment de la vingt-septième session de la COP, 50 profils nationaux avaient été publiés et 30 autres devaient l'être avant la vingt-huitième session. Les participants ont examiné les moyens d'associer les parties prenantes non gouvernementales, telles que les communautés locales et les universités, à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'AAC et d'équilibrer les activités de suivi et d'évaluation entre les six éléments ;

d) La coordonnatrice de l'AAC de la Trinité-et-Tobago a décrit la mise en place d'une plateforme en ligne permettant de recenser et de localiser les activités relatives à l'AAC dans le pays. Des organisations, des groupes de jeunes, des entreprises, des associations locales et des particuliers pouvaient faire parvenir à la plateforme des photos, des vidéos et des informations ayant trait aux initiatives et aux projets liés à l'AAC. La visualisation des activités relatives à l'AAC permettait de sensibiliser le public à ces activités et d'identifier les domaines susceptibles de se prêter à un appui et une collaboration. Les participants ont examiné comment améliorer la continuité d'une telle représentation cartographique et renforcer les synergies en créant un réseau d'initiatives et de communautés ;

e) La coordonnatrice de l'AAC des États-Unis d'Amérique a précisé le rôle joué par le Climate Engagement and Capacity Building Interagency Group relevant du Programme de recherche sur le changement mondial des États-Unis dans la constitution d'un inventaire de 572 programmes liés à l'AAC au niveau fédéral. Elle a noté que des informations étaient également communiquées, à l'échelle nationale, au sujet d'un large éventail d'activités relatives à l'AAC réalisées par des acteurs non gouvernementaux, y compris des initiatives et des réseaux infranationaux. Les participants ont réfléchi à la façon dont des définitions communes des éléments de l'AAC pourraient contribuer à améliorer le caractère répliquable et l'extensibilité de la méthode de l'inventaire et permettre un suivi et une compilation plus efficaces des informations à tous les niveaux ;

f) Dans le cadre d'un sous-groupe intervenant en ligne, un représentant du projet MECCE a signalé l'élaboration d'indicateurs relatifs à la communication et à l'éducation sur le climat qui s'appliquaient aux six éléments de l'AAC et reposaient sur des ensembles de données mondiales solides. Un représentant de la FAO a mentionné un projet de mécanisme d'action pour l'autonomisation climatique en vue de la réalisation de la CDN, entrepris en Zambie, dont l'exécution faisait l'objet d'un cadre de suivi et d'évaluation.

3. Deuxième séance : Évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique

22. Un représentant de la FAO a expliqué en quoi l'organisation améliorerait l'efficacité de ses travaux relatifs à l'AAC en se concentrant sur le changement des comportements humains. Une modification des comportements était essentielle pour atteindre les objectifs de durabilité, mais les normes sociales et les perceptions pouvaient constituer des obstacles majeurs à l'adoption de solutions prometteuses. L'objectif du projet zambien de mécanisme d'action pour l'autonomisation climatique en vue de la réalisation de la CDN, entrepris sous l'égide de la FAO, était d'intégrer des approches issues des sciences comportementales dans les activités liées à l'AAC, qui s'avéraient déterminante pour réaliser la CDN. Le projet se concentrait sur le renforcement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs de l'énergie, de la sylviculture, de l'agriculture et de l'éducation et mettait l'accent sur la nécessité d'influer sur les normes sociales, notamment pour les questions de genre. La FAO associait les institutions et les établissements de recherche concernés à l'amélioration du système de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet et à l'élaboration de stratégies efficaces pour modifier les comportements.

23. Les participants se sont répartis en six sous-groupes (l'un en ligne et les cinq autres en présentiel), dont les débats ont été animés par des représentants de l'Observatoire de l'AAC, de CLEAR Environmental, de Climate Outreach, de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques, du Groupe Femmes et genre de la Convention et du collectif YOUNGO.

24. En écho aux méthodes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC présentées à la 1^{re} séance, les participants ont insisté sur la nécessité de trouver des moyens plus efficaces pour mesurer l'évolution des comportements,

vu que l'objet de l'AAC était de donner à la population le pouvoir d'engager une action climatique plus ambitieuse. Les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC devaient tenir compte des efforts déployés à tous les niveaux, y compris par les communautés locales et les populations autochtones.

25. Les participants ont noté que, pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de l'AAC, une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives s'avérait nécessaire de façon à saisir la nature spécifique du contexte dans lequel elle s'inscrit tout en suivant les progrès accomplis et en apportant les ajustements requis à l'exécution des projets et initiatives connexes. Il fallait à la fois mesurer les produits et les résultats des activités liées à l'AAC et élaborer des indicateurs pertinents en les appliquant de manière cohérente dans la durée. Il était en outre essentiel de communiquer et de diffuser les résultats du suivi et de l'évaluation pour mettre en évidence les bonnes pratiques et identifier les domaines nécessitant une amélioration et/ou un appui.

26. Les participants ont appelé l'attention sur l'absence de définitions communes des éléments de l'AAC, de données permettant de fixer des niveaux de référence pour la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux, de capacités et de ressources pour suivre l'état d'avancement de l'action menée au fil du temps, d'accès aux données et informations pertinentes (en raison de contraintes linguistiques et technologiques) et d'un juste équilibre dans le suivi et l'évaluation des six éléments de l'AAC, ainsi que sur le caractère variable de la mise en œuvre de l'AAC à différents niveaux, autant de lacunes et d'obstacles majeurs dans les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à l'AAC et son efficacité.

27. Les participants ont examiné les mesures ci-après visant à améliorer les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC, ainsi que son efficacité, en tenant compte de leurs liens avec les autres domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow, à savoir la cohérence des politiques, la coordination des mesures, et les outils et l'appui :

a) Intégrer l'AAC dans les politiques et les projets climatiques, notamment en fixant des niveaux de référence, des objectifs et des indicateurs liés à l'AAC dans les cadres nationaux de lutte contre les changements climatiques et dans les plans d'action pour permettre la collecte de données au moyen des structures et des processus institutionnels existants ;

b) Utiliser les stratégies nationales en matière d'AAC pour créer un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'AAC au niveau national et échanger les expériences et les bonnes pratiques tirées de ce processus entre les pays, ce qui pourrait faciliter l'établissement de niveaux de référence à l'échelle internationale ;

c) Identifier les indicateurs pertinents de l'AAC relevant d'autres cadres et processus internationaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Partenariat pour une éducation verte, en vue de rationaliser la collecte et l'analyse des données et d'adapter les méthodes de suivi et d'évaluation qui peuvent être appliquées à la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux ;

d) Renforcer la coordination entre secteurs et à plusieurs niveaux à l'intérieur des pays et établir des partenariats entre les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les organismes des Nations Unies, les réseaux de jeunes et d'autres parties prenantes afin de mettre en place des mécanismes appropriés pour les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC ;

e) Identifier et autonomiser les parties prenantes à tous les niveaux, y compris au niveau local, pour leur permettre de contribuer directement aux activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC, notamment en utilisant une approche participative – de bas en haut – de la collecte et de la communication de données, en sensibilisant à la manière dont l'action des parties prenantes concourt à l'AAC et en offrant à celles-ci des possibilités de dialogue, d'apprentissage et de collaboration ;

f) Favoriser le partage de connaissances et d'informations sur les initiatives et les activités relatives à l'AAC à tous les niveaux, notamment en élaborant une base de données

ou une plateforme pour la collecte et la diffusion d'informations quantitatives et qualitatives sur l'AAC et en encourageant l'échange international d'expériences, en particulier entre les coordonnateurs nationaux de l'AAC ;

g) Fournir un appui financier et technique, y compris aux coordonnateurs nationaux de l'AAC, pour permettre ou renforcer les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC.

4. Clôture

28. En clôturant le Dialogue, le Secrétaire exécutif de la Convention a fait valoir que l'AAC jouait un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en aidant à changer les mentalités et à promouvoir une action accélérée et ambitieuse. Une approche à l'échelle de la société s'avérait nécessaire pour produire une transformation sociale et économique cruciale. L'AAC devait être pleinement mise à profit pour éclairer les politiques, susciter des mesures inclusives et garantir une responsabilisation en matière d'atténuation et d'adaptation.

29. Un représentant de la future présidence de la vingt-huitième session de la COP a souligné combien les Émirats arabes unis étaient attachés à la participation et à l'autonomisation de chacun, dans tous les secteurs et groupes de la société, en matière d'action climatique. La présidence accorderait la priorité à l'AAC et à l'inclusion par des efforts visant à donner aux communautés du monde entier, en particulier aux jeunes, les moyens d'acquérir des connaissances et une formation dans la perspective de la vingt-huitième session de la COP, afin que toutes les parties prenantes puissent participer plus efficacement et plus équitablement à la prise de décisions relatives aux changements climatiques.

5. Galerie de l'Action pour l'autonomisation climatique

30. La toute première séance consacrée aux affiches sur l'AAC et les jeunes, la Galerie de l'AAC, qui a eu lieu à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, avait pour objet d'illustrer des activités multipartites à plusieurs niveaux relatives à l'AAC et d'encourager une poursuite du dialogue et de la collaboration au sein de la communauté concernée par l'AAC, y compris par des échanges interpersonnels entre les auteurs d'affiches et les participants.

31. À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, le secrétariat a sélectionné 35 affiches devant être exposées, dont 6 provenant de Parties et 4 d'organes constitués. Parmi ces affiches, 16 mettaient en avant des initiatives et des projets menés par des jeunes ou axés sur la jeunesse¹³.

III. Pratiques et ressources en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique

32. Le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat compile les meilleures pratiques et ressources en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et mette ces informations à la disposition des Parties afin que celles-ci puissent les utiliser pour établir leurs rapports sur les activités relatives à l'AAC sur une base volontaire (activité D.1).

33. Outre les pratiques présentées lors du Dialogue 2023 sur l'AAC, dont il est question au paragraphe 21 ci-dessus, une liste non exhaustive de pratiques et de ressources figure à l'annexe III. Cette liste est fondée sur les communications pertinentes des Parties et des entités non parties et sur les débats menés à l'occasion du Dialogue sur l'AAC et d'autres manifestations.

¹³ Toutes les affiches peuvent être consultées à l'adresse <https://unfccc.int/ace-gallery-2023>.

IV. Coordonnateurs nationaux de l'Action pour l'autonomisation climatique

A. Nombre de coordonnateurs

34. Les Parties sont encouragées, dans le cadre du programme de travail de Glasgow, à continuer, au niveau national, de désigner des coordonnateurs nationaux de l'AAC, de leur confier des responsabilités ainsi que de leur apporter un appui, notamment technique et financier, et de leur donner accès aux informations et aux documents pertinents¹⁴.

35. Au 31 août 2023, 139 Parties avaient nommé un ou plusieurs coordonnateurs de l'AAC, dont 22 pendant la période considérée, 8 d'entre eux étant nouvellement nommés et 14 étant nommés pour remplacer un coordonnateur existant. Certaines Parties avaient nommé deux coordonnateurs nationaux de l'AAC, un titulaire et un remplaçant¹⁵.

B. Académie des coordonnateurs

36. Le secrétariat est chargé, dans le cadre du programme de travail de Glasgow, de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux niveaux international et régional, notamment en facilitant les échanges réguliers de points de vue, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, afin de développer et de renforcer les capacités et les compétences, et en facilitant l'appui des pairs à la mise en œuvre de l'AAC¹⁶.

37. Dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, il est en outre demandé au secrétariat de proposer des activités de renforcement des capacités aux coordonnateurs nationaux de l'AAC (activité C.1).

38. L'académie des coordonnateurs de l'AAC prévue dans le cadre de la plateforme de l'AAC fournit des modules de formation pratiques et interactifs dont les sujets sont fondés sur les besoins recensés par les coordonnateurs nationaux de l'AAC et les négociateurs¹⁷. Elle offre également un forum pour présenter de bonnes pratiques et pour permettre aux pairs et aux experts des domaines concernés d'interagir. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé deux sessions de l'académie :

a) La première session, qui s'est tenue en ligne en octobre 2022, visait essentiellement à renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'AAC, à mettre en place des capacités permettant d'élaborer et d'appliquer des stratégies nationales en matière d'AAC et à mobiliser concrètement les jeunes au niveau national. Trente coordonnateurs nationaux de l'AAC et représentants de 24 pays ont participé à la session, qui a bénéficié du concours d'experts de Care About Climate, de la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration publique et les politiques gouvernementales (FIIAPP), du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et de l'UNITAR¹⁸ ;

b) La seconde session, qui s'est déroulée en présentiel et en ligne à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, a permis de poursuivre les échanges et les débats entre pairs sur les stratégies nationales relatives à l'AAC et sur l'engagement concret des jeunes. Compte tenu de l'objectif du Dialogue 2023 sur l'AAC, elle a offert des

¹⁴ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 8 ; et 22/CMA.3, annexe, par. 8.

¹⁵ Une liste des coordonnateurs nationaux de l'AAC est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/education-youth/national-ace-focal-points>.

¹⁶ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 11 a) i) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 11 a) i).

¹⁷ La plateforme AAC est un projet de collaboration sur trois ans lancé en 2022 avec le Ministère de l'économie, de l'industrie, de l'action climatique et de l'énergie du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, visant à soutenir la participation concrète des jeunes aux politiques et à l'action climatiques et à renforcer la coopération entre les gouvernements, les entités non parties et les organisations, experts et entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour faire face aux changements climatiques. Voir <https://unfccc.int/ace-hub>.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/ace-hub/national-ace-focal-points-academy#2022>.

possibilités de renforcer les compétences pour les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'AAC. La session, à laquelle ont participé 48 coordonnateurs nationaux de l'AAC et représentants de 37 pays, était organisée en collaboration avec le projet MECCE, l'UNITAR et le collectif YOUNGO¹⁹.

C. Activités informelles de mise en réseau

39. Dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, il est demandé au secrétariat d'accroître les échanges mutuels entre coordonnateurs nationaux de l'AAC au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre de réunions virtuelles informelles de mise en réseau (activité B.2).

40. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé trois rencontres informelles de mise en réseau :

a) Le 14 novembre 2022, à la vingt-septième session de la COP, les membres de l'Alliance des Nations Unies pour l'action en faveur de l'autonomisation climatique ont eu l'occasion de passer en revue les activités en cours et prévues au titre de l'AAC et d'établir un réseau avec les coordonnateurs nationaux de l'AAC dans la perspective d'une éventuelle collaboration ;

b) Le 4 avril 2023, à l'occasion d'une réunion virtuelle informelle de mise en réseau, le secrétariat a indiqué ce qui était prévu pour le dialogue suivant sur l'AAC et l'académie des coordonnateurs de l'AAC, a recueilli des contributions sur ce sujet, a invité les coordonnateurs de l'AAC des Émirats arabes unis à faire part de la feuille de route nationale pour l'AAC et a animé des échanges entre pairs sur les activités relatives à l'AAC au niveau national ;

c) La réunion virtuelle informelle de mise en réseau du 1^{er} août 2023 portait sur le renforcement de la coordination et des synergies dans la promotion de l'éducation aux changements climatiques au niveau national. Un représentant de l'UNESCO a présenté le Partenariat pour une éducation verte et les coordonnateurs nationaux de l'AAC ont examiné comment établir des dispositifs institutionnels interministériels ou renforcer ceux qui existent pour promouvoir la mise en œuvre de l'AAC.

D. Appui à la participation aux réunions internationales

41. Selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de rendre compte de l'appui notamment financier fourni à la participation des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux réunions internationales telles que les dialogues sur l'AAC et les sessions des organes subsidiaires et de la Conférence des Parties (activité C.3).

42. Sur les 13 coordonnateurs nationaux de l'AAC ou leurs représentants désignés qui ont reçu un appui du secrétariat, de la FIAPP, du projet MECCE ou de l'UNITAR pour participer, entre autres, à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, à l'académie des coordonnateurs nationaux de l'AAC et au Dialogue 2023 sur l'AAC, 7 étaient originaires d'Afrique, 4 d'Amérique latine et des Caraïbes et 2 d'Asie et du Pacifique.

V. Informations tirées des communications des Parties et des rapports soumis au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques

43. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à renforcer la prise en compte de l'AAC dans les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat et sont invitées à fournir, dans les communications nationales et dans d'autres rapports, des informations sur les activités et les politiques liées à la mise en

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/ace-hub/national-ace-focal-points-academy#2023>.

œuvre de l'AAC (réalisations, enseignements à retenir, expériences faites, problèmes et opportunités)²⁰.

44. Selon le rapport de synthèse de 2022 sur les CDN²¹, dans les nouvelles CDN ou dans les CDN actualisées, les Parties ont généralement présenté de manière plus claire et plus détaillée que dans les CDN précédentes les principes généraux, les réalisations passées, les engagements futurs, ainsi que les besoins et les lacunes constatés au regard de l'AAC. Davantage de Parties y ont indiqué explicitement que l'AAC était un moyen utile de mobiliser la société et de lui donner les moyens de réaliser les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation décrits dans leur CDN.

45. Au 31 août 2023, 19 Parties avaient soumis des CDN nouvelles ou actualisées depuis la publication du rapport de synthèse de 2022. Le secrétariat analysera ces CDN et consignera les résultats recueillis dans la prochaine version du rapport de synthèse, pour examen à la cinquième session de la CMA.

46. Selon le rapport de synthèse 2022 sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions des Parties²², quasiment toutes les stratégies fournissaient des informations sur l'utilisation d'un ou de plusieurs éléments de l'AAC pour assurer une application efficace de mesures d'atténuation et d'adaptation et considéraient ces éléments comme des outils indispensables pour mobiliser tous les secteurs de la société en vue d'atteindre les objectifs à long terme énoncés dans lesdites stratégies. Les Parties reconnaissaient que la transition vers une économie et une société à faibles émissions ne pouvait se faire qu'avec une vision collective à long terme dans laquelle tous les membres de la société, y compris les enfants et les jeunes, sont éduqués et dotés de moyens d'agir pour prendre des décisions tenant compte du climat et dans laquelle la main-d'œuvre actuelle et future possède les compétences nécessaires pour faire face à la crise climatique.

47. Au 31 août 2023, 17 Parties avaient soumis des stratégies à long terme de développement à faibles émissions nouvelles ou mises à jour depuis la publication du rapport de synthèse de 2022. Le secrétariat analysera ces stratégies et consignera les résultats recueillis dans la prochaine version du rapport de synthèse, pour examen à la cinquième session de la CMA.

48. Dans les communications reçues des Parties au cours de la période considérée :

a) L'Australie a fait part des initiatives prises par les pouvoirs publics concernant la participation et la collaboration des jeunes aux processus climatiques, notamment la création d'un groupe consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques et des mesures favorisant la participation des jeunes au sein du pavillon australien lors des sessions de la COP ;

b) Le Canada a présenté une liste non exhaustive d'initiatives du Gouvernement fédéral visant à mettre en œuvre le programme de travail de Glasgow, parmi lesquelles : la création d'un conseil de la jeunesse chargé de conseiller le Ministre de l'environnement et des changements climatiques, des moyens de faciliter la participation et la collaboration de jeunes représentants aux sessions de la COP, la formation de scientifiques à la communication ainsi qu'à la mobilisation et à la sensibilisation du public, l'octroi d'un appui financier aux organisations susceptibles de promouvoir la connaissance du climat, et l'amélioration de l'accès du public aux données et aux connaissances scientifiques relatives aux changements climatiques ;

c) La République centrafricaine a donné un aperçu des activités entreprises pour mettre en œuvre les six éléments de l'AAC. La stratégie de communication élaborée pour 2021-2025 afin de faire connaître à la population la CDN révisée serait complétée par un plan

²⁰ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 7 et 15 a) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 7 et 15 a).

²¹ [FCCC/PA/CMA/2022/4](#), par. 119. Publié le 26 octobre 2022, le rapport couvre les 166 dernières CDN disponibles communiquées par les 193 Parties à l'Accord de Paris et enregistrées dans le registre des CDN au 23 septembre 2022.

²² [FCCC/PA/CMA/2022/8](#), par. 170. Publié le 26 octobre 2022, le rapport couvre les 53 stratégies à long terme de développement à faibles émissions disponibles les plus récentes, représentant 62 Parties à l'Accord de Paris, soumises au secrétariat au 23 septembre 2022.

de mise en œuvre détaillé permettant de suivre chaque année les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN au regard d'une série d'indicateurs ;

d) L'Union européenne et ses États membres ont mis en place un large éventail d'initiatives et de projets en matière d'AAC, notamment pour sensibiliser le public en organisant des campagnes, des concours et des remises de prix à différents niveaux. Des efforts considérables sont déployés pour faire participer le public, y compris les jeunes, à la prise de décisions par le biais de dialogues, de forums et de tables rondes. La Finlande a fait état de sa loi sur le climat, prévoyant des moyens d'associer le public, y compris les peuples autochtones, à l'élaboration des politiques climatiques nationales, et l'accès du public aux informations pertinentes ;

e) Le Panama a indiqué qu'une stratégie nationale relative à l'AAC était en cours d'élaboration et qu'il s'employait activement à échanger des données d'expérience aux niveaux régional et international. Le Gouvernement offrait aux jeunes des possibilités de renforcement des capacités, telles que l'Académie sur les changements climatiques pour les responsables de jeunes, afin qu'ils puissent mieux comprendre les questions liées aux changements climatiques et contribuer à une action climatique ambitieuse, et l'initiative « Opération COP : jeunes ambassadeurs du climat », lancée en partenariat avec Climate Reality Project, pour former les jeunes à participer aux sessions de la COP en tant que négociateurs ;

f) Le Soudan a décrit sa stratégie nationale en matière d'AAC, élaborée en concertation avec des parties prenantes, qui prévoit des activités dans plusieurs domaines : formation des enseignants et des communautés locales ; intégration des changements climatiques dans les programmes scolaires ; et développement des capacités des enfants, des jeunes et des femmes pour les associer à la prise de décisions et à l'action climatiques. Le Soudan a souligné qu'il avait besoin d'un appui technique et financier pour mettre en œuvre la stratégie ;

g) Les États-Unis ont mis l'accent sur les activités d'éducation et de formation aux changements climatiques des parties prenantes infranationales et non gouvernementales, y compris les communautés locales et les peuples autochtones. La Smithsonian Institution s'était par exemple associée à Gallup, une société de conseil sur le lieu de travail, pour réaliser une évaluation des besoins des enseignants en matière d'éducation aux changements climatiques, qui serait mise à profit pour l'élaboration de matériels pédagogiques par l'institution. Les administrations des États fédérés apportaient un appui financier aux initiatives axées sur l'enseignement dans le domaine des changements climatiques.

49. Le secrétariat est chargé, selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, de recenser les bonnes pratiques en matière d'intégration des éléments de l'AAC dans les politiques, plans, stratégies et mesures ayant trait au climat, notamment compte tenu du onzième alinéa du préambule de l'Accord de Paris – dans lequel les Parties ont considéré que, les changements climatiques étant un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, elles devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations – dans le contexte de l'AAC (activité A.2).

50. Le secrétariat a donc recensé les références ci-après à la participation du public à partir d'un examen des CDN et des stratégies à long terme de développement à faibles émissions qui lui étaient parvenues :

a) Dans les CDN²³ :

i) La plupart des Parties ont fait référence à des dispositifs formels en place pour consulter les parties prenantes, y compris le grand public, les communautés locales,

²³ Les expressions ci-après, tirées du rapport de synthèse sur les CDN (FCCC/PA/CMA/2022/4), sont utilisées dans ce paragraphe pour indiquer le pourcentage de Parties dont les CDN contiennent des informations particulières : « quelques » pour moins de 10 % ; « certaines » pour 10 à 40 % ; « de

les peuples autochtones, les entités privées, les associations professionnelles, les organisations de la société civile, les associations de jeunes, les associations de femmes, les partenaires de développement régionaux, les milieux universitaires et les chercheurs. Presque toutes ces Parties ont indiqué que leurs processus de consultation et de dialogue étaient inclusifs et participatifs²⁴ ;

ii) En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de nombreuses Parties ont fait spécifiquement référence dans leur CDN à des consultations tenant compte des questions de genre, y compris des lignes directrices précises visant à ce que ces questions soient bien prises en compte, par exemple lors des consultations publiques, et ont souligné que des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, des groupes se préoccupant du genre et représentant les femmes ou des organisations non gouvernementales étaient inclus dans le processus de consultation²⁵ ;

iii) Pour ce qui est des droits des peuples autochtones, certaines Parties ont décrit dans leur CDN la manière dont les peuples autochtones ont été associés à l'élaboration de celle-ci, par le biais de consultations sur des propositions sectorielles, l'évaluation des risques et l'analyse du savoir autochtone²⁶ ;

iv) Sur la question des droits de l'enfant, si certaines Parties ont fait état de la collaboration de jeunes à l'établissement des CDN, quelques-unes seulement ont fait état de la participation d'enfants à ce processus. Quelques Parties ont mentionné explicitement l'équité intergénérationnelle en tant qu'élément ou principe transversal dans l'application de la politique climatique et l'action engagée pour mettre en œuvre la CDN²⁷ ;

b) Dans les stratégies à long terme de développement à faibles émissions :

i) Les Parties ont mis l'accent sur la collaboration de divers groupes de parties prenantes dans le cadre du processus d'élaboration et du plan de mise en œuvre de la stratégie à long terme, notamment avec des jeunes dans 47 % des cas, des femmes dans 40 % des cas et des communautés autochtones dans 28 % des cas²⁸ ;

ii) Il est question, dans 2 % des cas, de la participation d'enfants à l'élaboration des stratégies, tandis que 11 % des stratégies font explicitement référence à l'équité intergénérationnelle²⁹.

VI. Mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique par les organes relevant de la Convention

51. Au titre du programme de travail de Glasgow, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC est mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs³⁰.

52. Les 10 organes constitués³¹ qui ont présenté leur rapport périodique au cours de la période considérée y ont fait figurer des informations sur la mise en œuvre de l'AAC et de

nombreuses » pour 41 à 70 % ; « la plupart » pour 71 à 90 % ; et « presque toutes » pour plus de 90 %.

²⁴ FCCC/PA/CMA/2022/4, par. 102.

²⁵ FCCC/PA/CMA/2022/4, par. 102.

²⁶ FCCC/PA/CMA/2022/4, par. 114.

²⁷ Selon une analyse des CDN soumises qui a été réalisée pour le présent rapport.

²⁸ FCCC/PA/CMA/2022/8, par. 165.

²⁹ D'après une analyse des stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumises pour le présent rapport.

³⁰ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 6 a) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 6 a).

³¹ Comité de l'adaptation, Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, Groupe consultatif d'experts, Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, Groupe d'experts des pays les moins avancés, Comité

ses éléments, notamment en ce qui concerne la sensibilisation du public, la participation et l'accès à l'information.

53. Le plan d'action relatif au programme de travail Glasgow prévoit que le secrétariat recense les bonnes pratiques en matière d'intégration des six éléments de l'AAC dans les travaux des organes constitués (activité A.1). À cet égard :

a) La plupart des organes constitués ont fait état, dans leurs rapports périodiques, de stratégies ou de plans spécifiques de communication, de promotion et de mobilisation qui contribuent aux efforts visant à renforcer la sensibilisation, la participation et l'accès du public à l'information ;

b) Le Groupe de facilitation a organisé à la vingt-septième session de la COP une table ronde annuelle des jeunes comportant deux parties, centrées sur le renforcement de la participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre de la politique et de l'action climatiques : la première partie a permis un partage des connaissances entre de jeunes autochtones et des jeunes de communautés locales³² et la seconde a favorisé un dialogue sur le sujet entre de jeunes participants et des représentants des Parties et d'autres intervenants³³ ;

c) Compte tenu d'une analyse des besoins des pays les moins avancés, le Groupe d'experts des pays les moins avancés répertorie les sources de financement disponibles pour l'adaptation, y compris pour les activités liées à l'AAC, dans le cadre de l'appui apporté à ces pays dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation ;

d) Comme il s'agit d'une des questions transversales qu'il examine régulièrement, le Comité de Paris a intégré l'AAC dans son cadre de suivi et d'évaluation et entend inclure dans ses rapports périodiques des informations sur la mise en œuvre de l'AAC au titre de son plan de travail. Pour faire en sorte que les questions transversales soient intégrées dans le programme de son Pôle de renforcement des capacités, le Comité a désigné pour la première fois en 2022 un expert de l'AAC chargé de contribuer à la quatrième édition du Pôle et de siéger au comité directeur de celui-ci. La quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, organisée durant la vingt-septième session de la COP, a fait une large place à la Journée du renforcement des capacités en matière d'AAC³⁴.

54. Sachant combien il importe de promouvoir la cohérence et la coordination des travaux consacrés à l'AAC et aux jeunes au titre de la Convention, il a été procédé, le 15 février 2023, à des échanges de connaissances entre les membres du personnel du secrétariat qui appuient les organes constitués et les domaines de travail pertinents. Ces échanges ont porté sur les mandats en cours liés à l'AAC et aux jeunes, les activités connexes prévues pour 2023, les rapports et supports de connaissance correspondants, et la collaboration prévue ou potentielle avec le collectif YOUNGO et les organisations de jeunes.

VII. Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique

55. Au titre du programme de travail de Glasgow, le secrétariat et les autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales sont invités à renforcer leur collaboration en vue de coordonner l'appui aux activités des Parties relatives à l'AAC et d'éviter tout double emploi³⁵.

56. Le secrétariat établit un résumé annuel des activités, initiatives et programmes menés en collaboration avec des organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions et

de Paris sur le renforcement des capacités, Comité permanent du financement, organe de supervision et Comité exécutif de la technologie.

³² Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/lcipp-annual-youth-round-table-part-i-exchange-amongst-indigenous-youth-and-youth-local-communities>.

³³ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/lcipp-annual-youth-round-table-part-ii-dialogue-parties-and-other-stakeholders>.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/pccb/4CBHub/ACEDay>.

³⁵ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 6 c) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 6 c).

des organisations internationales. Les activités réalisées de mai 2022 à avril 2023 sont décrites dans le dernier rapport publié³⁶.

57. L'Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique est un réseau informel d'entités des Nations Unies qui vise à aider les Parties à concevoir, entreprendre et mener à bien des activités liées à l'éducation, à la formation, à la sensibilisation du public, à la participation du public et à l'accès à l'information dans le domaine des changements climatiques. Selon les informations sur les activités de l'Alliance dont dispose le secrétariat :

a) L'UNESCO a publié un rapport sur son enquête mondiale de 2022 réalisée auprès de plus de 17 000 jeunes de 166 pays, dont il ressort que 70 % des jeunes s'interrogent sur la qualité de leur éducation aux changements climatiques³⁷. Elle a par la suite organisé, à la vingt-septième session de la COP, un dialogue entre les ministres de l'éducation et des changements climatiques et des jeunes, consacré aux moyens de transformer l'éducation pour lutter contre les changements climatiques³⁸. L'UNESCO a également lancé en septembre 2022 le Partenariat pour une éducation verte dans le but de mener une action forte, coordonnée et globale qui permettra à chaque apprenant d'acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et l'attitude nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et promouvoir le développement durable³⁹ ;

b) L'UNITAR a fourni un appui direct aux pays pour l'élaboration et l'application de stratégies nationales de formation sur les changements climatiques et a en outre organisé le 6 juin 2023 une réunion régionale sur le renforcement de l'éducation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Des représentants des pays de la région et d'un centre régional de formation ont participé à un débat sur la promotion de l'AAC en Afrique de l'Ouest, notamment sur une déclaration relative à l'éducation aux changements climatiques qui sera présentée à la vingt-huitième session de la COP⁴⁰.

58. Au cours de la période considérée, le secrétariat a :

a) Organisé trois réunions informelles de l'Alliance, y compris en présentiel à la vingt-septième session de la COP et à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires ;

b) Organisé, conjointement avec l'UNESCO, une série de six webinaires sur l'éducation dans le domaine des changements climatiques pour la transformation sociale, dans le cadre de la plateforme de l'AAC⁴¹ ;

c) Adhéré au Partenariat pour une éducation verte en tant que membre de son groupe consultatif.

VIII. Action d'entités non parties

59. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres entités non parties sont invités à soumettre au secrétariat des informations sur la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux⁴². Dans les contributions et les informations communiquées au secrétariat au cours de la période considérée :

a) L'Université Cornell a présenté ses recherches approfondies et ses travaux concernant l'élaboration de rapports d'orientation sur les lacunes en matière de connaissances relatives à l'adaptation au Pérou, aux Tonga et en Zambie dans le cadre du Programme de

³⁶ FCCC/SBSTA/2023/INF.1.

³⁷ Voir <https://www.unesco.org/fr/articles/cop-27-lunesco-presente-le-rapport-de-son-enquete-mondiale-sur-les-revendications-des-jeunes-en?hub=72522>.

³⁸ L'enregistrement de cette rencontre est disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/COP27_89387/agenda.

³⁹ Voir <https://www.unesco.org/fr/education-sustainable-development/greening-future>.

⁴⁰ Voir <https://www.unclearn.org/news/advancing-action-for-climate-empowerment-at-sb58/>.

⁴¹ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/ace-hub/unesco-unfccc-webinar-series>.

⁴² Décisions 18/CP.26, annexe, par. 15 b) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 15 b).

partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités. Pour sensibiliser les étudiants et le public aux changements climatiques, l'Université propose en outre des programmes d'enseignement dans ce domaine en partenariat avec des étudiants, d'autres universités et les communautés locales ;

b) Curating Tomorrow, une société de conseil en muséologie, a mis en avant trois activités liées aux musées à l'appui du programme de travail de Glasgow : un guide en libre accès sur la mise en œuvre de l'AAC à l'intention des galeries, des bibliothèques, des archives et des musées ; un projet de mobilisation des musées en faveur de l'action climatique (Museums for Climate Action), qui a consisté à mettre au point et à diffuser des ressources pour promouvoir l'AAC dans les musées ; et une enquête du Réseau des associations des musées européens (NEMO) réalisée auprès de musées européens pour déterminer où en était leur transition vers la durabilité et étayer l'élaboration de recommandations pertinentes à l'intention des décideurs ;

c) La FIIAPP a fourni des informations sur une réunion régionale qu'elle avait organisée en collaboration avec le Ministère argentin de l'environnement et du développement durable. La réunion régionale sur l'AAC en Amérique latine, qui s'est tenue du 4 au 6 octobre 2022 dans le cadre du programme EUROCLIMA+, a permis aux pays de la région de présenter les progrès réalisés dans l'élaboration de stratégies nationales relatives à l'AAC et a favorisé la constitution de réseaux et la collaboration entre les participants ;

d) La Fondation Écologie et développement a présenté la plateforme interactive en ligne « AmbiciónCOP », qui facilite l'accès aux informations sur les initiatives annoncées ou ayant fait l'objet d'un accord aux sessions de la COP, notamment des informations en espagnol sur les pays ou organismes participants, les engagements et les points clefs, afin d'améliorer la responsabilisation à l'égard de ces initiatives et d'aider à éviter les doubles emplois ;

e) L'organisation Indalo Inclusive South Africa a fourni des informations sur l'appui technique et financier qu'elle apporte aux entrepreneurs, en particulier aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes dans les zones rurales et les townships. Elle aide les entreprises à développer leurs capacités et à se former dans le domaine des changements climatiques, et notamment à identifier les possibilités de mieux tenir compte de ces changements dans l'ensemble des chaînes de valeur ;

f) La Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques a mis en lumière la position singulière des bibliothèques en tant qu'espaces publics communautaires d'éducation permanente, qui peuvent atteindre des personnes de tous les segments démographiques, défendre l'accès à l'information et permettre la participation du public à la politique et à l'action climatiques. Depuis janvier 2022, la Fédération a intensifié les activités de communication avec ses membres et son réseau de professionnels des bibliothèques dans le monde entier pour leur faire mieux connaître l'AAC, les encourager à agir davantage et à faire campagne pour l'AAC et amplifier l'action des parties intéressées du secteur des bibliothèques à tous les niveaux en vue de mettre en œuvre l'AAC ;

g) SLYCAN Trust Youth, une initiative menée par des jeunes pour l'action et l'autonomisation climatiques, a présenté un aperçu des activités relatives à l'AAC exécutées de 2022 à 2023 pour donner des moyens d'agir aux jeunes se trouvant en première ligne face aux changements climatiques, notamment les jeunes entrepreneurs, contribuer à faciliter l'engagement de la jeunesse dans la politique et l'action climatiques et garantir l'accès à des informations cruciales sur le climat ;

h) Dans le cadre de la campagne de mobilisation de la jeunesse africaine pour la COP, lancée en 2022, le collectif YOUNGO a partagé des informations sur le plan d'action climatique de la jeunesse africaine, qui vise à suivre et à évaluer la mise en œuvre de mesures prioritaires que les jeunes ont proposées aux gouvernements de pays de la région. Un processus piloté par des jeunes a été engagé pour recueillir et analyser des données qui seront utilisées dans l'élaboration du premier rapport d'évaluation du plan d'action, en prévision de la vingt-huitième session de la COP.

60. Dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, il est demandé au secrétariat de rendre compte de l'appui notamment financier fourni à la participation des

entités non parties, y compris les représentants des organisations de la société civile et des organisations communautaires, aux réunions internationales telles que les dialogues sur l'AAC et les sessions des organes subsidiaires et de la COP (activité C.3). Aucune information pertinente sur un tel appui de la part de Parties ou d'entités non parties n'a été communiquée au secrétariat au cours de la période considérée.

IX. Sensibilisation et communication

61. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, il est demandé au secrétariat d'améliorer la communication et le partage de l'information sur l'AAC et ses six éléments grâce aux ressources et aux activités pertinentes relatives à la Convention affichées sur le Web⁴³.

62. Les 10 bulletins d'information de l'AAC publiés au cours de la période considérée fournissent les renseignements les plus récents sur les manifestations, activités et supports de connaissance diffusés au nom du secrétariat, de Parties, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, et d'autres parties prenantes⁴⁴.

63. Le secrétariat a lancé le groupe LinkedIn sur l'AAC en février 2023 en tant que communauté de professionnels, de praticiens et d'apprenants pour échanger de bonnes pratiques, des ressources et des connaissances relatives à l'AAC. En août 2023, le groupe comptait plus de 1 300 membres.

64. Le secrétariat a organisé le 20 septembre 2022 une manifestation sur le thème « Comment coopérer avec la Convention » dans le cadre de la plateforme de l'AAC pendant la Semaine du climat à New York. La plateforme de l'AAC y a été présentée comme un exemple de collaboration régionale avec la Convention qui accélère la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les intervenants ont souligné le rôle des administrations et entités infranationales dans l'action climatique et ont préconisé une collaboration régionale et multipartite pour la mise en œuvre de l'AAC⁴⁵.

65. Dans le cadre de la plateforme de l'AAC, le secrétariat a organisé avec l'Under2 Coalition, à la vingt-septième session de la COP, une réception axée sur la constitution de réseaux pour permettre à un groupe de diverses parties prenantes d'en apprendre davantage sur les initiatives de chacune concernant l'AAC⁴⁶.

66. Deux séances d'information ont en outre permis, au cours de la période considérée, de communiquer aux coordonnateurs nationaux de l'AAC et aux autres parties prenantes des renseignements à jour sur les questions relatives à l'AAC et sur les activités prescrites et manifestations parallèles se déroulant en marge de la vingt-septième session de la COP et de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires⁴⁷.

X. Participation des jeunes et renforcement des capacités

67. À sa première session, la CMA a demandé au secrétariat de continuer d'organiser des campagnes de sensibilisation et de formation afin de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de soutenir et de diriger l'action climatique⁴⁸.

68. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, se sont dites conscientes que les jeunes s'intéressent de plus en plus à l'action climatique et y participent

⁴³ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 11 a) iii) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 11 a) iii).

⁴⁴ À consulter à l'adresse <https://us1.campaign-archive.com/home/?u=d4003a912ec201b856f01e34f&id=1a83fe25a9>.

⁴⁵ Voir <https://unfccc.int/climate-week-new-york-city>.

⁴⁶ Voir <https://unfccc.int/action-for-climate-empowerment-networking-receptions>.

⁴⁷ Des enregistrements en anglais, en espagnol et en français sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/the-big-picture/education-and-outreach-in-the-negotiations>.

⁴⁸ Décision 17/CMA.1, par. 12 c).

de manière croissante, et qu'ils jouent un rôle essentiel en tant qu'agents du changement, et ont appelé à renforcer davantage leur participation aux processus liés aux changements climatiques et à libérer le potentiel de l'AAC⁴⁹.

69. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec YOUNGO, notamment sous forme de réunions régulières organisées toutes les deux semaines avec les deux coordonnateurs mondiaux du collectif. Les équipes techniques du secrétariat ont également collaboré avec divers groupes de travail de YOUNGO. Les activités menées par le secrétariat portant sur la participation des jeunes ont été organisées en coordination avec YOUNGO, ce qui a permis une participation effective et fructueuse des jeunes aux activités organisées au titre de la Convention.

A. Plateforme de l'Action pour l'autonomisation climatique

70. Le Hackathon de l'AAC s'est déroulé à Bonn du 26 au 28 septembre 2022 avec la participation de 22 jeunes originaires du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de pays tiers. Sur le thème des solutions innovantes pour l'énergie propre au niveau local, les participants ont dialogué avec des experts internationaux et locaux et ont pris part à des séances de formation pour transformer des idées en solutions réalisables⁵⁰.

71. À l'occasion de la manifestation destinée à la jeunesse qui s'est tenue dans le cadre de la plateforme de l'AAC pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, 48 jeunes issus de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de différents pays ont participé à des séances consacrées au développement des capacités, à la collaboration et à la création de réseaux pour renforcer le leadership et l'esprit d'entreprise des jeunes concernant l'AAC. Différents sujets ont été abordés au cours de ces séances : communication et plaidoyer, corrélations entre le colonialisme et les changements climatiques, et entrepreneuriat des jeunes⁵¹.

B. Programme Youth4Capacity

72. Lancé en 2023 lors de la Semaine africaine du climat et soutenu par le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, le programme Youth4Capacity vise à développer les capacités et les connaissances des jeunes en matière de climat afin de soutenir, de définir et de mettre en œuvre des approches intégrées et complémentaires de l'action climatique dans le contexte des objectifs de développement durable et des conventions de Rio⁵².

73. En marge de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, le secrétariat a organisé, en collaboration avec le Centre de la jeunesse arabe, Earth Day Network, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour le développement et le conseil consultatif de la jeunesse du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, une série de manifestations ayant pour objet de renforcer les capacités des jeunes en vue de remédier aux pertes et préjudices, d'accéder au financement de l'action climatique et de participer à la prise de décisions en matière de changements climatiques⁵³.

C. Appui aux présidences de la Conférence des Parties

74. À sa vingt-sixième session, la COP a invité ses futures présidences à faciliter, avec le concours du secrétariat, l'organisation d'un forum annuel de dialogue sur le climat entre les Parties et les jeunes, qui serait dirigé par ces derniers, en collaboration avec le collectif

⁴⁹ Préambule des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

⁵⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/ace-hub/action-for-climate-empowerment-hackathon>.

⁵¹ Voir <https://unfccc.int/action-for-climate-empowerment-hub-youth-event>.

⁵² Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/workstreams/youth4capacity#Activities>.

⁵³ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/negotiations/youth4capacity/youth4capacity-sb58>.

YOUNGO et avec d'autres organisations de jeunes⁵⁴. Le forum 2022 a été organisé à la vingt-septième session de la COP à l'occasion de la Journée de la jeunesse et des générations futures, au cours de laquelle le collectif YOUNGO a présenté la déclaration mondiale de la jeunesse et s'est entretenu avec les représentants des Parties sur les questions de l'atténuation, d'une transition juste, de l'adaptation, et des pertes et préjudices⁵⁵.

75. En mars 2023, la future présidence de la vingt-huitième session de la COP a lancé le Programme international des jeunes représentants pour le climat, afin d'élargir la participation des jeunes issus de groupes sous-représentés aux négociations internationales sur le climat. Le programme est piloté par le jeune champion du climat de la vingt-huitième session de la COP, en collaboration avec le collectif YOUNGO⁵⁶. Le secrétariat a appuyé l'élaboration et l'organisation de séances de renforcement des capacités pour 100 jeunes représentants dont les frais de participation à la vingt-huitième session de la COP seront entièrement pris en charge. Les enregistrements des séances seront disponibles sur le site Web de la Convention pour permettre à d'autres parties prenantes de développer leurs capacités.

D. Centres régionaux de collaboration

76. Le centre régional de collaboration pour l'Asie et le Pacifique a organisé en 2023, dans le cadre de la plateforme Youth Empowerment in Climate Action (autonomisation des jeunes pour l'action climatique), une formation à l'intention de négociateurs sur le climat. Outre des cours en ligne organisés avant la vingt-huitième session de la COP, une formation en présentiel a eu lieu du 15 au 17 mai à Bangkok ; cette formation portait sur le processus global de négociation de la Convention, sur des questions clés présentant de l'importance et un intérêt pour les participants, et sur la création d'un réseau de défenseurs de la jeunesse⁵⁷.

E. Autres activités axées sur la jeunesse

77. Dans la période précédant la vingt-septième session de la COP, le secrétariat a organisé des séances en ligne de renforcement des capacités pour le collectif YOUNGO, au cours desquelles des jeunes ont été informés des secteurs d'activité de la Convention et ont eu l'occasion de dialoguer avec le personnel du secrétariat.

78. Sous la bannière #Together4Transparency, le secrétariat a organisé à la vingt-septième session de la COP une réunion sur le thème « Transparence et jeunesse : possibilités de participer au processus et de contribuer à la responsabilisation des gouvernements », mettant en évidence les perspectives professionnelles offertes aux jeunes en vue de s'associer aux processus et activités liés à la transparence⁵⁸.

79. Le cinquième d'une série de débats consacrés au renforcement des capacités, sur le thème « Permettre aux jeunes d'être des agents de changement : développer les capacités des jeunes en matière d'action climatique et de mise en œuvre », a donné lieu à des échanges de vues sur les besoins et les lacunes recensés à cet égard et pris en compte dans des initiatives pilotées par des jeunes, ainsi qu'à la présentation de bonnes pratiques et de recommandations visant à libérer le potentiel des jeunes dans le domaine de l'action climatique et à préserver leurs capacités⁵⁹.

80. Pour faciliter la collaboration avec les jeunes à l'échelle du secrétariat, ce dernier a organisé deux déjeuners de travail informels au cours de la période considérée, de concert avec le collectif YOUNGO. Ces déjeuners, qui avaient pour objet de faire mieux entendre la

⁵⁴ Décision 1/CP.26, par. 65.

⁵⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-in-conferences/young-and-future-generations-day-at-cops/youth-and-future-generations-day-at-cop-27>.

⁵⁶ Voir <https://www.cop28.com/en/youth-international-delegates>.

⁵⁷ Voir <https://unfccc.int/yecap-climate-negotiators-training-2023>.

⁵⁸ Voir <https://unfccc.int/event/transparency-and-youth-opportunities-to-engage-in-the-process-and-contribute-to-accountability-by>.

⁵⁹ Voir <https://unfccc.int/event/5th-capacity-building-talk>.

voix des jeunes dans le processus de la Convention, ont donné aux coordonnateurs et aux groupes de travail du collectif l'occasion de faire part des priorités et des activités prévues pour 2023.

81. Le secrétariat a animé à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires la toute première séance d'orientation à l'intention de la jeunesse, qui a fourni à de jeunes représentants, en particulier à ceux qui assistaient pour la première fois à une conférence organisée dans le cadre de la Convention, des informations sur le processus de négociation et les manifestations intéressant la jeunesse qui se déroulaient lors des sessions, ce qui leur a permis d'entrer en contact les uns avec les autres⁶⁰.

XI. Prochaines étapes

82. Les Parties et les autres parties prenantes souhaiteront peut-être mettre à profit les renseignements figurant dans le présent rapport en vue de planifier, de mettre au point et d'exécuter les activités relatives à l'AAC prévues dans le programme de travail de Glasgow et son plan d'action.

⁶⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-events/orientation-session>.

Annexe I

Paragraphe du présent rapport contenant des informations sur les activités prévues dans le programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique

[Anglais uniquement]

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Policy coherence	annex, paragraph 6(a)	All constituted bodies invited to include in their regular reports information on how ACE is implemented under their respective workstreams	51–54
	annex, paragraph 6(b)	Presidencies of the COP and the CMA invited to convene an in-session event at each of their sessions focused on a thematic area relevant to the Convention and the Paris Agreement to promote coherence and strengthen coordination of work on ACE undertaken by constituted bodies and other United Nations entities and under other United Nations processes	9–13
	annex, paragraph 6(c)	The secretariat and other United Nations and intergovernmental organizations encouraged to strengthen their collaboration with a view to ensuring provision of coordinated support to Parties for activities related to ACE and avoiding duplication of work	38, 40, 42 55–58
	annex, paragraph 7	Parties encouraged to strengthen integration of ACE into national climate policies, plans, strategies and action, including by developing and implementing a national strategy that covers all six ACE elements and facilitates broad cross-sectoral coordination and collaboration	38, 40, 43–50
	annex, paragraph 8	Parties encouraged to continue designating, assigning responsibilities to, and providing support, including technical and financial support, and access to information and materials to national ACE focal points	34–35
Coordinated action	paragraph 11(b) and annex, paragraph 9(a)	The SBI requested to hold an annual in-session ACE Dialogue at its first regular session of each year with the participation of Parties, representatives of relevant constituted bodies and relevant experts, practitioners and stakeholders that focuses on progress of implementation of the Glasgow work programme and on its four priority areas	14–31
	annex, paragraph 9(b)	Annual youth forum organized in collaboration with children and youth organizations, including the YOUNGO constituency and other youth non-governmental organizations	74
	annex, paragraph 9(c)	Parties and non-Party stakeholders invited to develop international, regional and national programmes and activities, including preparing training and education materials and tools, using local languages where applicable and practical	48, 57, 59
	annex, paragraph 10(a)	Parties encouraged to prepare assessments of needs specific to national circumstances in the area of ACE implementation, including use of social research methods and other instruments to determine target audiences and partnerships	48
	annex, paragraph 10(b)	Parties encouraged to strengthen in-country coordination and institutional arrangements at different levels to avoid duplication of efforts, promote knowledge-sharing, foster local networks and enhance collaboration among stakeholders in relation to ACE implementation	40, 48
Tools and support	annex, paragraph 11(a)(i)	The secretariat requested to strengthen the network of national ACE focal points at the international and regional level, including by facilitating regular exchange of views, good practices and lessons learned to build and strengthen capacity and skills, and by facilitating peer support for ACE implementation	30–31, 36–40

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
	annex, paragraph 11(a)(ii)	The secretariat requested to raise awareness of and promote bilateral and multilateral initiatives and programmes related to ACE implementation	30–31, 61–66
	annex, paragraph 11(a)(iii)	The secretariat requested to enhance communication and information-sharing about ACE and its six elements through existing UNFCCC web-based resources and relevant activities	30–31, 61–66
	annex, paragraph 11(b)	Relevant international organizations, including United Nations organizations, and other non-Party stakeholders invited to, inter alia, support implementation of ACE activities through their work programmes and through specific programmes focused on climate change, including, as appropriate, by providing and disseminating information and resources, such as visual materials that could be easily translated and adapted, and by providing financial and technical support	38, 40, 42, 55–60
	annex, paragraph 12	Parties encouraged to determine the most efficient and cost-effective way to implement ACE activities, and to develop funding instruments at the national level, where appropriate, to support such activities, in particular at the subnational and local level	48
	annex, paragraph 13	Parties encouraged to establish partnerships with other Parties, as well as with intergovernmental organizations, non-governmental organizations and other stakeholders, to facilitate ACE implementation	48, 57, 59
	annex, paragraph 14	Parties encouraged to build the capacity of youth to embark on and lead ACE implementation and promote youth participation in relevant climate processes at the national and international level, such as by including youth in national delegations at UNFCCC meetings	38, 48
Monitoring, evaluation and reporting	annex, paragraph 15(a)	Parties invited to provide information in their national communications, where possible, and in other reports on activities and policies involving ACE implementation, including on accomplishments, lessons learned, experience, and challenges and opportunities, noting that the six ACE elements provide a useful guide for this reporting	43–50
	annex, paragraph 15(b)	United Nations agencies, intergovernmental organizations and other non-Party stakeholders invited to submit information to the secretariat on ACE implementation at all levels for inclusion in the annual summary report on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	57, 59
	annex, paragraph 16	Parties encouraged to share with the public and stakeholders the findings contained in their national communications and national action plans or domestic programmes on climate change regarding ACE implementation, using tools such as social media to reach and engage multiple stakeholders, as appropriate; and to promote greater involvement of non-Party stakeholders to support them in monitoring, evaluating and reporting of ACE implementation	20

Annexe II

Paragraphe du présent rapport contenant des informations sur les activités prévues dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique

[Anglais uniquement]

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Policy coherence	A.1 Strengthening coordination of ACE work under the UNFCCC	Secretariat	Identifying good practices for integrating the six ACE elements into the work of the UNFCCC constituted bodies and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	51–54
	A.2 Strengthening integration of ACE into the development and implementation of national climate policies, plans, strategies and action	Secretariat	Identifying good practices for integrating the ACE elements into national climate change policies, plans, strategies and action, including the considerations reflected in the eleventh preambular paragraph of the Paris Agreement – which, acknowledging that climate change is a common concern of humankind, states that Parties should, when taking action to address climate change, respect, promote and consider their respective obligations on human rights, the right to health, the rights of Indigenous Peoples, local communities, migrants, children, persons with disabilities and people in vulnerable situations and the right to development, as well as gender equality, empowerment of women and intergenerational equity – in the context of ACE, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	43–50
		Relevant organizations	Facilitating voluntary peer-to-peer exchanges that serve to provide technical and substantive guidance to national ACE focal points for engaging in relevant national processes and policies, such as national ACE strategies, according to national circumstances	57, 59
Coordinated action	B.1 Enhancing regional cooperation through virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations, prior to the ACE Dialogues, taking advantage of existing forums, such as the regional collaboration centres and regional climate weeks, as appropriate, to	Leading: relevant organizations, Parties Contributing: secretariat	Sharing experience and good practices from virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations prior to the ACE Dialogues, as appropriate	30–31, 57, 59

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
	enhance implementation of the Glasgow work programme at the regional level as well as local ACE hubs building on local initiatives		Presenting the outcomes of regional activities at the ACE Dialogues and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme and in ACE newsletters	
	B.2 Promoting the development of regional and local networks and platforms that support ACE activities at the regional, national and local level, encouraging the involvement of youth, women, academia, children, traditional leaders and Indigenous Peoples in developing and implementing ACE activities and providing capacity-building in this regard	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Increasing peer-to-peer exchange among national ACE focal points about ACE activities carried out at the national level through, inter alia, the ACE Dialogues, the regional climate weeks and informal virtual networking meetings organized by the secretariat	14–31, 36–40
Tools and support	C.1 Building and strengthening the capacity and skills of national ACE focal points	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Providing capacity-building opportunities for national ACE focal points, including at the ACE Dialogues and the regional climate weeks	36–40
	C.2 Meaningfully including youth in and engaging with them on climate action at all levels and facilitating the inclusive participation of, inter alia, children, women, Indigenous Peoples and persons with disabilities, in climate action, according to national circumstances	Relevant organizations, Parties Leading: secretariat, relevant organizations Contributing: youth and youth organizations	Providing capacity-building opportunities for youth with a focus on decision-making and implementing climate action at the national and international level according to national circumstances Providing opportunities for youth to present at ACE Dialogues and regional climate weeks to highlight the leadership role that youth play in climate action Allowing youth to participate in networking sessions and capacity-building workshops for national ACE focal points	48, 57, 59 30–31, 38
	C.3 Enhancing multilevel action by national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations, youth-led and youth-inclusive organizations, community-based organizations, local communities and Indigenous Peoples	Leading: secretariat Providing input: Parties, relevant organizations, multilateral and bilateral financial institutions	Reporting in the annual summary report under the Glasgow work programme on the provision of support, including financial support, for the participation of national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations and community-based organizations, in international meetings such as the ACE Dialogues and the sessions of the subsidiary bodies and the COP	41–42, 60

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Monitoring, evaluation and reporting	D.1 Strengthening monitoring, evaluation and reporting of the implementation of all six ACE elements	Leading: secretariat Contributing: relevant organizations, research community	Compiling monitoring, evaluation and reporting best practices and resources and making such information available to Parties for use for their reporting on ACE activities on a voluntary basis, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	20–22, 32–33, annex III
	D.2 Enhancing understanding of what constitutes high-quality and effective evaluation of ACE activities, according to national circumstances	Secretariat, Parties, national ACE focal points, relevant organizations, research community	Organizing interactive workshops at all levels, including at the ACE Dialogue in 2023, with experts, national ACE focal points, youth leaders and other stakeholders to discuss ways of assessing the effectiveness of ACE implementation	14–31

^a See the annex to decisions 23/CP.27 and 22/CMA.4.

Annexe III

Pratiques et ressources en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ayant trait à la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique

[Anglais uniquement]

<i>Category</i>	<i>Level</i>	<i>Party/organization</i>	<i>Details</i>
Indicator/ metric/ scoreboard	International	MECCE Project	Open-access platform for research-based global ACE indicators based on non-self-reported high-quality data sources ^a
	International	Times Higher Education	Global ranking of universities assessed against their contribution to the Sustainable Development Goals, taking into account research on climate action, use of energy and preparations for dealing with the consequences of climate change ^b
	National	Canada	Design of a metric to assess open access to climate change science publications and yearly reporting on progress against existing metrics that measure how science-based departments and agencies implement open science under the National Action Plan on Open Government, which has a milestone of making climate change science more open and accessible ^c
	National	Dominican Republic	Integration of indicators and targets for ACE into the NDC and its 2022–2025 action plan (see para. 21(b) of this document)
Survey/ mapping/ inventory/ platform	International	Climate Watch, United Nations Children's Fund	Analysis and presentation on an online tracking and visualization tool of ACE and child-sensitive commitments from NDCs ^d
	International	UNESCO	Survey of nearly 17,500 young people from 166 countries on their perception of and demands for quality climate change education (see para. 57(a) of this document)
	International, national	Yale Program on Climate Change Communication	Research on public opinion and messaging related to climate change at various levels, using surveys, experiments, qualitative methods, statistical models, maps and participatory geographic information systems, among other models ^e
	Regional	United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean	Clearing house of policy instruments, legislation and treaties relating to public participation and access to information ^f
	Regional	Knowledge Network on Climate Assemblies	Mapping of national and local climate assemblies across Europe and sharing of good practices for designing and implementing climate assemblies ^g
	National	Education4Climate	Inventory generated with an automated algorithm of courses and training offered in higher-education institutions and list of professors who teach relevant subjects in Belgium ^h
	National	Sweden	National survey since 2002 on public knowledge and attitudes regarding different paths to a climate-neutral society and opinions about different climate solutions over time (see para. 21(a) of this document)
	National	Trinidad and Tobago	Online platform for information on ACE activities by various stakeholder groups in the country (see para. 21(d) of this document)

<i>Category</i>	<i>Level</i>	<i>Party/organization</i>	<i>Details</i>
	National	United States	Inventory of climate training, classes and professional development opportunities provided by federal departments and agencies (see para. 21(e) of this document)
Case study	International	MECCE Project, UNESCO	Country profiles on national laws and policies related to climate change education and communication (see para. 21(c) of this document)
	National, subnational	MECCE Project	Funded case studies to improve understanding of how high-quality ACE policies and practices address holistic, cultural and regional factors and to explore the impacts of high-quality ACE ⁱ
	Subnational	ClimeTime	Project profiles on successes and lessons learned in local and state-wide projects on climate change in the State of Washington, United States of America ^j
Report	International	United Nations Economic Commission for Europe	Guidance and format for the reporting mechanism under the Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters ^k
	International	UNESCO	Reporting on the implementation of the 1974 Recommendation concerning Education for International Understanding, Co-operation and Peace and Education relating to Human Rights and Fundamental Freedoms, including aspects relating to education for sustainable development and climate change education ^l
	National	Thailand	Annual reporting on progress in implementing the six ACE elements at the national level

^a See <https://mecce.ca/data-platform/indicators/>.

^b See <https://www.timeshighereducation.com/student/best-universities/top-universities-climate-action>.

^c See <https://search.open.canada.ca/nap5/record/2023-06,C01.3.1> and <https://search.open.canada.ca/nap5/record/2023-06,C01.3.2>.

^d See https://www.climatewatchdata.org/ndcs-explore?category=ace_commitments.

^e See <https://climatecommunication.yale.edu/>.

^f See <https://observatoriop10.cepal.org/en>.

^g See <https://knoca.eu>.

^h See <https://education4climate.be/?lang=en>.

ⁱ See <https://mecce.ca/data-platform/case-studies/>.

^j See <https://www.climetime.org/>.

^k See <https://unece.org/environment-policy/public-participation/reporting-mechanism-1>.

^l The latest consolidated report, which includes, for the first time, global indicators for monitoring progress towards Sustainable Development Goal targets 4.7.1 and 13.3.1, is available at <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379320.locale=en>.